

Tableau 163 : Synthèse des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement en phase d'exploitation

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure R25	Les postes de livraison dénotent dans le contexte rural du site	Réduction	Intégration des postes de livraison par un habillage en bardage bois	Faible à long terme, les postes de livraison s'intègrent dans le contexte boisé visible en arrière-plan	3 000 € (2 x 1 500 €)	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, Paysagiste
Mesure A5	59 ml de haie basse taillée en sommets et façades coupés. Cela modifiera les perceptions à l'aire très rapprochée et notamment depuis le sentier de randonnée de la « Talle Ronde »	Accompagnement	Renforcer la trame bocagère existante afin que les aménagements connexes soient moins visibles. La trame bocagère ainsi reconstituée sera de plus grande valeur paysagère.	Faible à long terme, le linéaire impacté est reconstitué avec un intérêt paysager renforcé. Le linéaire coupé laisse une ouverture visuelle franche en direction de E3 depuis le chemin de randonnée de la « Talle Ronde »	24 000 à 27 000 € pour la mise en place	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, Paysagiste Concepteur / Écologue
Mesure A6	Baisse d'attractivité des itinéraires de randonnées proches. Curiosité, méfiance possible de la part de la population vis-à-vis du parc éolien	Accompagnement	Mise en place de deux panneaux d'information en direction de la population locale et de promeneurs plus occasionnels afin d'améliorer l'attractivité.	Impact faible à long terme, suivant l'acceptation locale du projet	3 000 € (2 x 1 500 €)	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, Paysagiste, Écologue, éventuellement graphiste pour la conception
Mesure A7	Visibilité du projet depuis les lieux de vie les plus proches, impactant le quotidien des habitants	Accompagnement	La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient incommodes pour eux : les riverains intéressés seront invités à se faire connaître auprès du porteur de projet, via l'envoi de courriers aux habitants proches (moins de 2 km).	La visibilité des éoliennes depuis les lieux de vie est atténuée à moyen puis à plus long terme par la mise en place de haies filtrantes.	35 000 €	Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc. Phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants	Maître d'ouvrage, Paysagiste Concepteur

Code couleur :

Positif	Nul	Faible	Moyen	Fort
---------	-----	--------	-------	------

VII. SYNTHÈSE DES IMPACTS ET MESURES DU PROJET

Le tableau suivant présente la synthèse des effets, des impacts bruts, des mesures associées et des impacts résiduels du projet de parc éolien de la Foye. Les effets sont classés par typologie :

- Temporaire (T) / Permanent (P)
- Direct (D) / Indirect (I)

Une estimation du coût correspondant à ces mesures, ainsi que les principales modalités de suivi à mettre en place, sont également détaillées.

Tableau 164 : Synthèse des impacts et mesures du projet éolien de la Foye

Thème / Sous-thème	Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
ENVIRONNEMENT HUMAIN							
Démographie et logements	<i>Phase chantier :</i> Aucun effet attendu sur la démographie et les logements	-	Nul	-	-	-	-
	<i>Phase exploitation :</i> Aucun effet attendu sur la démographie et les logements	-	Nul	-	-	-	-
Emploi et activités socio-économiques	<i>Phase chantier :</i> Création d'emplois, pérennisation d'emplois locaux, retombées économiques	T D et I	Positif	-	Positif	-	-
	<i>Phase exploitation :</i> Création de retombées économiques directes pour les deux communes d'implantation, la communauté de commune, le Département et la Région Pérennisation d'emplois locaux et création de 20,16 ETP directs et indirects Création d'emplois induits difficilement chiffrables (transport, restauration, hébergement)	P D	Positif	-	Positif	-	-
Patrimoine culturel	<i>Phase chantier :</i> Éventuelle découverte fortuite, destruction ou dégradation de vestiges archéologiques	P D	Moyen	Mesure R1 : Déclaration au Service Régional de l'Archéologie en cas de découverte de vestiges	Très faible	Inclus	-
	<i>Phase exploitation :</i> Cf. Volet Paysage						
Tourisme et loisirs	<i>Phase chantier :</i> Utilisation des structures d'hébergement et de restauration par les intervenants du chantier sur toute la durée des travaux	T I	Positif	-	Positif	-	-
	<i>Phase chantier :</i> Interruption probable d'un sentier de randonnée traversant la ZIP sur une portion (interdiction temporaire d'accès)	T D	Moyen	Mesure A1 : Déviation du sentier de randonnée et mise en place de panneaux de signalisation	Faible	Inclus	-
	<i>Phase exploitation :</i> Aucun effet sur les structures d'hébergement (utilisation par l'équipe de maintenance) Création d'une opportunité de développement d'une offre de tourisme « vert / énergétique »	P I	Positif	-	Positif	-	-
Occupation des sols	<i>Phase chantier :</i> Modification de l'occupation des sols aux abords des zones de travaux (2,9 ha) pour la mise en place des surfaces relatives au chantier (plateformes, voiries...)	T et P D	Faible	Mesure R2 : Piquetage des surfaces d'emprise du chantier	Très faible	Inclus	-
	<i>Phase exploitation :</i> Modification de l'occupation des sols au niveau de l'implantation des éoliennes (1,3 ha)	P D	Négligeable	-	-	-	-
Urbanisme et planification du territoire	<i>Phases chantier et exploitation :</i> La compatibilité du projet de parc éolien de La Foye avec le RNU et le SRCAE a été démontrée. La distance la plus faible entre une habitation et une éolienne est de 600 m (La Bernardière et l'éolienne E1).	P D	Faible	Mesure E14 : Éloignement minimal de 500 m entre les machines et les habitations riveraines Mesure A2 : Soutien de la SAS Parc éolien de la Foye de projets de rénovation énergétique portés par des	Nul	Mesure A2 Montant maximum de 200 000 €.	-

Thème / Sous-thème		Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
					habitants de la Communauté de communes du Mellois en Poitou			
Activité agricole		<u>Phase chantier :</u> Mobilisation de surfaces agricoles à hauteur de 2,9 ha, soit 0,17% de la surface agricole utilisée sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre. Gêne relative à l'utilisation des chemins, mais pas d'effet sur les pratiques actuelles	T et P D	Faible	<u>Mesure R2 :</u> Piquetage des surfaces d'emprise du chantier	Faible	Inclus	-
		<u>Phase exploitation :</u> Consommation de surfaces agricoles à hauteur de 1,3 ha, soit 0,09% de la surface agricole utilisée sur Saint-Vincent-la-Châtre (1 489 ha en 2010). Gêne due à l'existence d'une contrainte relative aux manœuvres supplémentaires (contournement), mais pas d'effet sur les pratiques actuelles	P D et I	Très faible	<u>Mesure R18 :</u> Remise en état des plateformes et autres surfaces temporaires à l'issue de la construction pour un retour à l'usage agricole	Négligeable	Inclus	Contrôle du chantier de remise en état
		<u>Phase exploitation :</u> Création d'une source de revenus complémentaires pour les exploitants et propriétaires fonciers	P I	Positif	-	Positif	-	-
Infrastructures de transport et voiries		<u>Phase chantier :</u> Augmentation du trafic routier aux abords du site et perturbation ponctuelle de la circulation relative au passage des convois exceptionnels	T D	Faible	<u>Mesure R3 :</u> Signalisation et balisage de la zone de chantier <u>Mesure R4 :</u> Mise en place d'un plan de circulation et information de la population <u>Mesure R5 :</u> État des lieux, nettoyage et remise en état des voiries après chantier	Très faible	Inclus	-
		<u>Phase exploitation :</u> Augmentation du trafic routier aux abords du site, relative à la visite des équipes de maintenance (quelques jours par mois) et aux touristes et riverains « curieux »	P I	Négligeable	-	Négligeable	-	-
Servitudes et réseaux		<u>Phase chantier et exploitation :</u> Respect des distances d'implantation relatives à la présence de faisceaux hertziens protégés et des axes routiers.	T et P	Nul	<u>Mesure E1 :</u> Identification des servitudes et respect des distances d'implantation <u>Mesure E2 :</u> Contact des gestionnaires de réseaux via la DT/DICT <u>Mesure E13 :</u> Respect de la réglementation en vigueur en termes de balisage aérien	Nul	-	-
Santé humaine	Bruit	<u>Phase chantier :</u> Émission de bruit dû à la circulation d'engins, aux opérations d'aménagement et d'assemblage des installations	T D	Faible	<u>Mesure R6 :</u> Réalisation des travaux pendant les jours et heures ouvrables <u>Mesure R7 :</u> Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier	Négligeable	Inclus	Passage du contrôleur SPS Notices techniques des engins utilisés à disposition
		<u>Phase exploitation :</u> Le parc éolien respectera les niveaux sonores réglementaires au niveau du périmètre de mesure du bruit de l'installation. Les calculs réalisés montrent un risque potentiel de dépassements des critères réglementaires d'émergence sur certaines zones. Absence de tonalité marquée.	P D	Faible	<u>Mesure E14 :</u> Eloignement minimal de 500 m entre les machines et les habitations riveraines <u>Mesure R19 :</u> Configuration des éoliennes avec un plan de fonctionnement optimisé assurant une conformité à la réglementation acoustique <u>Mesure R20 :</u> Réalisation de mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site avec la réglementation en vigueur	Faible	Perte de 5% sur la production annuelle	-
Santé humaine	Vibrations	<u>Phase chantier :</u> Production de vibrations lors de l'utilisation de certains engins (compacteurs), perceptibles aux abords immédiats du chantier (< 150 m).	T D	Négligeable	-	Négligeable	-	-
		<u>Phase exploitation :</u>	P D	Nul	<u>Mesure E4 :</u> Réalisation d'une étude géotechnique avant construction	Nul	Inclus	Rapport de l'étude géotechnique

Thème / Sous-thème	Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
	Production de vibrations aux abords immédiats de l'éolienne, produites par l'interaction entre l'excitation dynamique du mât, la fondation et le sol						
Poussières	<u>Phase chantier :</u> Dégagement et propagation de poussières en cas de temps sec et venté. Présence de barrières végétales et distance avec les proches riverains (503 m)	T D	Faible	<u>Mesure R8 :</u> Arrosage des zones de travaux au besoin par temps très sec et venté	Nul	Inclus	-
	<u>Phase exploitation :</u> Le passage des véhicules des équipes de maintenance sur les chemins d'accès est susceptible de produire de la poussière localement et ponctuellement, selon la saison (temps sec et venté)	P D	Négligeable	-	-	-	-
Émissions lumineuses	<u>Phase chantier :</u> Utilisation d'éclairage possible en fonction de la saison (sécurisation des activités en période hivernale) et phares des engins de chantier	T D	Négligeable	<u>Mesure E3 :</u> Extinction des éclairages à la fermeture du chantier <u>Mesure R9 :</u> Adaptation de la puissance et de l'orientation des éclairages	Nul	Inclus	Consignes données aux intervenants du chantier sur l'éclairage
	<u>Phase exploitation :</u> Possible gêne des riverains due au balisage aérien obligatoire des éoliennes du parc (éclats blancs de jour, peu visibles, éclats rouges de nuit)	P D	Faible	<u>Mesure E13 :</u> Respect de la réglementation en vigueur en termes de balisage aérien	Très faible	-	Suivi du bon fonctionnement des éclairages réglementaires
Infrasons et basses fréquences sonores	<u>Phase exploitation :</u> La dernière expertise en date de l'ANSES ne met en évidence aucune incidence notable des infrasons émis par les éoliennes, et ce compte-tenu de la distance minimale aux habitations imposée en France (500 m), et de la faible contribution des éoliennes au regard des autres sources d'émission d'infrasons.	P D	Négligeable	-	Négligeable	-	-
Ombres portées	<u>Phase exploitation :</u> Perception ponctuelle potentielle d'ombres portées des pales des éoliennes en mouvement, dans certaines conditions, au niveau des habitations proches Aucun bureau recensé à moins de 250 m des machines	P D	Négligeable	<u>Mesure E15 :</u> Bridage des éoliennes pour éviter toutes gênes induites sur les riverains par la « projection d'ombre à portée périodique »	Négligeable	-	-
Champs électromagnétiques	<u>Phase exploitation :</u> Émission de champs électromagnétiques (postes de livraison, éoliennes, câbles souterrains)	P D	Nul	-	Nul	-	-
Production de déchets	<u>Phase chantier :</u> Production de déchets non dangereux (environ 6 m ³) et de très faibles quantités de déchets dangereux	T D et I	Faible				
	<u>Phase exploitation :</u> Production de déchets non dangereux et dangereux, à hauteur d'environ 570 kg par an (40% de déchets industriels banals, 30% de chiffons et emballages souillés, 25% d'huiles usagées et 5% de DEEE, aérosols, etc.)	P D	Faible	<u>Mesure R10 :</u> Mise en place d'une collecte sélective, d'un stockage et d'un recyclage adaptés des déchets	Négligeable	Inclus	Comptabilisation des volumes de déchets Archivage des bordereaux de suivi de déchets
Risques technologiques	<u>Phase chantier :</u> Augmentation du risque d'accident sur les axes routiers soumis au risque de transport de matières dangereuses (TMD), notamment à Melle.	T I et D	Faible	<u>Mesure R3 :</u> Signalisation et balisage de la zone de chantier <u>Mesure R4 :</u> Mise en place d'un plan de circulation et information de la population	Négligeable	Inclus	-
	<u>Phase exploitation :</u> Aucun effet sur les risques de TMD en phase d'exploitation	-	Nul	-	Nul	-	-
Raccordement électrique externe	<u>En phase chantier :</u> Les travaux de raccordement (pose et branchements) vont engendrer et pérenniser des emplois directs au niveau local, départemental ou régional ainsi que des retombées	I, T	Positif				

Thème / Sous-thème	Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
	économiques positives pour les sévices et les commerces locaux.						
	Légère augmentation du trafic routier et des perturbations au niveau de la circulation sur les axes routiers jusqu'au poste source ainsi qu'une augmentation des niveaux sonores aux abords du site et une production de poussières le long des axes. Les tranchées pour les câbles impacteront légèrement l'occupation des sols.	D, T	Faible				
	<u>En phase exploitation :</u> Le raccordement au réseau public génèrera l'IFER pour le poste de raccordement qui sera construit à proximité du parc éolien de la Foye.	D, P	Positif				
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE							
Topographie et relief	<u>Phase chantier :</u> Modification localisée de la topographie pour la réalisation des plateformes (travaux de déblaiement/remblaiement)	P D	Négligeable	-	-	-	-
	<u>Phase exploitation :</u> Même modification qu'en phase chantier, puisque les plateformes (hors surfaces chantier) sont conservées en l'état	P D	Négligeable	-	-	-	-
Sol et sous-sol	<u>Phase chantier :</u> Remaniement local des couches superficielles du sol Risque de ruissellement des eaux pluviales de par l'imperméabilisation partielle des surfaces (réversible pour certaines) Risque d'érosion des sols (décapage) et de création d'ornières par les engins en cas de temps pluvieux Compactage des sols Risque de pollution par déversement accidentel	T et P D et I	Faible	<u>Mesure E4 :</u> Réalisation d'une étude géotechnique avant construction <u>Mesure E5 :</u> Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté <u>Mesure E6 :</u> Formations et sensibilisation du personnel de chantier <u>Mesure R11 :</u> Réutilisation de la terre végétale excavée <u>Mesure R12 :</u> Collecte des eaux de ruissellement en cas de besoin <u>Mesure R13 :</u> Utilisation de moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle <u>Mesure R14 :</u> Élaboration d'une procédure d'intervention et de communication en cas de pollution accidentelle	Négligeable	Inclus	-
	<u>Phase exploitation :</u> Imperméabilisation des sols d'une surface fractionnée de 2 341 m ² , liée à la mise en place des fondations et des postes de livraison, soit 18% de la surface occupée par le projet (1,3 ha), ou encore 0,14% de la surface de la zone d'implantation potentielle (169 ha)	P D	Nul à faible	-	Nul à faible	-	-
	<u>Phase exploitation :</u> Aucun risque d'érosion grâce à la remise en état des surfaces chantier et du revêtement des plateformes et chemins d'accès	-	Nul	-	Nul	-	-
	<u>Phase exploitation :</u> Risque de pollution par déversement accidentel, principalement au cours des opérations de maintenance	P I	Faible	<u>Mesure E16 :</u> Mise en place d'une capacité de rétention en cas d'utilisation d'un transformateur avec huile <u>Mesure R13 :</u> Utilisation de moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle	Négligeable	Inclus	Planification des opérations de maintenance

Thème / Sous-thème	Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
Eaux souterraines et superficielles	<p><u>Phase chantier :</u> Risque de modification d'écoulement des eaux (imperméabilisation partielle des sols) Risque de pollution par déversement accidentel Ruissellement d'eaux pluviales chargées de matières en suspension Aucun prélèvement d'eau, ni rejet direct dans le milieu</p>	T I	Faible	<p><u>Mesure E5 :</u> Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté <u>Mesure E6 :</u> Formations et sensibilisation du personnel de chantier <u>Mesure E7 :</u> Interdiction de rejets directs d'effluents dans le milieu <u>Mesure R12 :</u> Collecte des eaux de ruissellement en cas de besoin <u>Mesure R13 :</u> Utilisation de moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle <u>Mesure R14 :</u> Élaboration d'une procédure d'intervention et de communication en cas de pollution accidentelle</p>	Négligeable	Inclus	Planification des opérations de maintenance
	<p><u>Phase exploitation :</u> Perturbation des écoulements de surface en raison de l'imperméabilisation du sol. Risque de pollution par déversement accidentel, principalement au cours des opérations de maintenance</p>	P I	Faible	<p><u>Mesure E5 :</u> Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté <u>Mesure E7 :</u> Interdiction de rejets directs d'effluents dans le milieu <u>Mesure E16 :</u> Mise en place d'une capacité de rétention en cas d'utilisation d'un transformateur avec huile</p>	Très faible	-	-
Climat et qualité de l'air	<p><u>Phase chantier :</u> Émissions de gaz d'échappement des engins de chantier Risque de dissémination de graines d'Ambroisie Respect de la norme NF EN 13285</p>	T I	Moyen	<p><u>Mesure E8 :</u> Diagnostic écologique pour déterminer la présence d'Ambroisie en amont des travaux <u>Mesure R15 :</u> Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules <u>Mesure R21 :</u> Plan de gestion de l'Ambroisie sur plusieurs années sur les parcelles exploitées par le parc éolien</p>	Très faible	<u>Mesure E8 :</u> 600 €	Notices techniques des engins utilisés à disposition
	<p><u>Phase exploitation :</u> Création d'un effet de sillage derrière les éoliennes (perturbation du régime d'écoulement des vents)</p>	P D	Négligeable	-	Négligeable	-	-
	<p><u>Phase exploitation :</u> Émissions de gaz d'échappement des véhicules des équipes de maintenance (quelques jours par mois)</p>	P I	Négligeable	-	Négligeable	-	-
	<p><u>Phase exploitation :</u> Production annuelle d'une énergie renouvelable représentant la consommation électrique équivalente de 16 620 personnes et permettant d'éviter l'émission de de 2 180 T CO₂ par an</p>	P I	Positif	-	Positif	-	-
Risques naturels	<p><u>Phase chantier :</u> Le chantier de construction du parc éolien n'est pas susceptible d'augmenter les risques naturels sur la zone d'implantation des éoliennes. Le risque d'incendie ne doit pas être perdu de vue du fait de la proximité et du nombre de boisements (dont espaces boisés classés).</p>	T I	Faible	<u>Mesure R16 :</u> Présence d'extincteur dans chaque engin de chantier	Très faible	Inclus	-
	<p><u>Phase exploitation :</u> L'exploitation du parc éolien n'entraînera pas d'augmentation de la survenue de catastrophes naturelles, ni d'aggravation de leurs conséquences, à l'exception du risque de remontées de nappe. Le risque d'incendie ne doit cependant pas être exclu en raison de nombreux boisements à proximité.</p>	I, T-	Négligeable	-	Nul	-	-
			Fort				

Thème / Sous-thème	Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
Raccordement électrique externe	<u>Phase chantier :</u> Risques d'érosion des sols et de déversement accidentel de polluants, voire modification des écoulements.	I, T	Très faible à faible				
BIODIVERSITÉ							
Flore et habitats naturels	<u>Phase chantier :</u> Aucune perturbation temporaire à l'exception d'un empoussièrément. Aucun habitat d'intérêt patrimonial ou remarquable n'est concerné par les opérations de terrassement, voirie ou câblage.	D T	Négligeable	<u>Mesure E9 :</u> Implantation des éoliennes et de l'ensemble du projet en dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité <u>Mesure E10 :</u> Adaptation calendaire des travaux	Négligeable	-	<u>Mesure S1 :</u> Mise en place d'un coordinateur environnemental de travaux, d'un PAE et sensibilisation des acteurs du chantier aux questions environnementales
	<u>Phase exploitation :</u> Aucun effet n'est attendu sur la flore et les habitats en phase d'exploitation	-	Négligeable		Négligeable	<u>Mesure A4</u> 21 000€ au total de haies 21 000€ au total pour l'entretien 1 000€ expertise écologique de la jachère et minimum 500€/ha/an pour la gestion de la jachère	-
Mammifères (hors chiroptères)	<u>Phase chantier :</u> Perturbation de la zone de chantier (odeurs, empoussièrément, sol en terrassement avec buttes) pouvant provoquer une gêne et un contournement des voies habituelles de déplacement.	D, T	Négligeable	<u>Mesure E9 :</u> Implantation des éoliennes et de l'ensemble du projet en dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité <u>Mesure E10 :</u> Adaptation calendaire des travaux	Négligeable	-	-
	<u>Phase exploitation :</u> Aucune incidence en phase exploitation pour les espèces inventoriées. Pas de dérangement en phase d'exploitation.	-	Négligeable	-	Négligeable	-	-
Avifaune	<u>Phase chantier :</u> Dérangement des oiseaux, notamment en période de nidification.	D, T	Moyen : période de nidification Très faible à faible : période hivernale et de migration	<u>Mesure E9 :</u> Implantation des éoliennes et de l'ensemble du projet en dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité <u>Mesure E10 :</u> Adaptation calendaire des travaux	Faible Très faible	-	-
	<u>Phase exploitation :</u> Le risque de perte d'habitat (zone aérienne de déplacement) par effarouchement est présent et plus ou moins important selon les espèces.	D P	Moyen Très faible Nul	<u>Mesure R22 :</u> Maintien d'habitats peu favorables à la faune directement en dessous des éoliennes et limitation de la pollution lumineuse nocturne émise au niveau des éoliennes <u>Mesure R23 :</u> Arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles de moisson et fauche <u>Mesure R24 :</u> Programmation d'un protocole d'arrêt des éoliennes la nuit	Faible Très faible Nul	<u>Mesure R22 :</u> Intégré dans le développement du projet <u>Mesure R23</u> Perte < 0,5% soit environ 18 571€/an soit environ 371 420€/20 ans	<u>Mesure S2 :</u> Suivi d'activité de l'avifaune <u>Mesure S3 :</u> Suivi de mortalité avifaune / chiroptères
	<u>Phase exploitation :</u> Le risque de mortalité par collision avec les pales est présent et plus ou moins important selon les espèces.		Fort Moyen		Moyen Faible		
Chiroptères	<u>Phase chantier :</u> Au total, deux gîtes à potentiel d'accueil faible et un gîte à potentiel d'accueil fort peuvent être impactés par un dérangement durant la phase travaux.	I, T	Moyen	<u>Mesure E9 :</u> Implantation des éoliennes et de l'ensemble du projet en dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité <u>Mesure E10 :</u> Adaptation calendaire des travaux <u>Mesure R22 :</u> Maintien d'habitats peu favorables à la faune directement en dessous des éoliennes et limitation de la pollution lumineuse nocturne émise au niveau des éoliennes	Négligeable à faible	<u>Mesure R24 :</u> Environ 1,7% de perte productive, soit environ 53 550€ par an, soit environ 1 071 000€ pour la durée d'exploitation du parc (20 ans).	<u>Mesure S3 :</u> Suivi de mortalité avifaune / chiroptères <u>Mesure S4 :</u> Suivi d'activité en nacelle des chiroptères
	<u>Phase exploitation :</u> Le risque de mortalité par collision avec les pales ou par barotraumatisme est présent et plus ou moins important selon les espèces.	D, T	Fort Moyen Négligeable				
	<u>Phase exploitation :</u>		Fort				

Thème / Sous-thème	Effets attendus	Type	Niveau d'impact brut	Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) Autres mesures d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Coût	Modalités de suivi des mesures / des impacts
	Le risque de perte d'habitat et de dérangement (zone aérienne de déplacement) est présent. Il est non définitif mais considéré comme permanent sur la durée d'exploitation.		Moyen Négligeable	<u>Mesure R23</u> : Arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles de moisson et fauche <u>Mesure R24</u> : Programmation d'un protocole d'arrêt des éoliennes la nuit			
PAYSAGE ET PATRIMOINE							
Phase chantier	Installation de la base vie : rupture avec le caractère rural du site	D, T	Très faible	<u>Mesure E11</u> : Emprise de la ZIP relativement importante <u>Mesure E12</u> : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués <u>Mesure R17</u> : Intégration des pistes d'accès et des plateformes <u>Mesure R25</u> : Intégration des postes de livraison <u>Mesure A5</u> : Replantation de haies (mesure commune au milieu naturel et au paysage) <u>Mesure A6</u> : Mise en place de deux panneaux d'information <u>Mesure A7</u> : Mise en place d'un fond de plantation de haies ou de sujets arborés pour les lieux de vie les plus proches du parc éolien de la Foye		<u>Mesure R25</u> Environ 3 000 € (2 x 1 500 €) <u>Mesure A5</u> 24 000 € à 27 000 € (hors coût de conventionnement foncier). Environ 20 € du mètre linéaire, 3 000 € à 6 000 € pour l'assistance et le suivi par un paysagiste/écologue concepteur, soit un coût total de 24 000 € à 27 000 € pour l'installation. L'entretien des haies est évalué à 100€/an ainsi que 100 €/an pour la lisière. <u>Mesure A6</u> 3 000 € (2 x 1 500 €) <u>Mesure A7</u> Enveloppe globale de 35 000 €	<u>Mesure R25</u> Validation à l'issu de la phase construction <u>Mesure A5</u> Proposition de programme d'entretien des haies plantées : •1 passage au printemps suivant la phase de plantation ; •Le cas échéant recépage et/ou remplacement des plants n'ayant pas survécu (prévoir un contrat de garantie d'un an minimum) ; •1 passage annuel pour la taille et le dégagement de la végétation herbacée sans recours aux produits phytosanitaires.
	Phase de défrichage / de coupe / d'élagage : modification de la perception du paysage, notamment depuis le sentier de randonnée au sud de l'éolienne E3	D, T	Très faible				
	Phase de construction : modification de l'aspect du sol et de la lisibilité du paysage	D, T	Très faible Moyen				
Aire d'étude éloignée	D, P	Très faible	Très faible				
Aire d'étude rapprochée	D, P	Faible					
Aire d'étude immédiate	D, P	Modéré					
Zone d'implantation potentielle	D, P	Modéré					

Le coût des mesures prévues dans le cadre du projet de parc éolien de La Foye sur la durée d'exploitation (20 ans) est détaillé ci-après.

Mesure d'évitement

Mesure E8 : 600 €

Mesures de réduction

Mesure R22 : Perte < 0,5% soit environ 18 571€/an soit environ 371 420€/20 ans

Mesure R23 : Environ 1,7% de perte productible, soit environ 53 550€ par an, soit environ 1 071 000€ pour la durée d'exploitation du parc (20 ans).

Mesure R24 : Environ 3 000 € (2 x 1 500 €)

Mesures d'accompagnement

Mesure A2 : montant maximum de 200 000 €.

Mesure A4 : 24 000 € à 27 000 € (hors coût de conventionnement foncier).

Mesure A5 : 3 000 €

Mesure A6 : 35 000 €

Soit un coût total d'environ de 1 711 320 € au plus fort des prix sur 20 années d'exploitation, comprenant également ce que coutera les pertes (Mesures R22 et R23).

